



HAL
open science

Le discours anticolonialiste du Parti Communiste Réunionnais et l’océan Indien, dans les années 1960

Frédéric Payet

► **To cite this version:**

Frédéric Payet. Le discours anticolonialiste du Parti Communiste Réunionnais et l’océan Indien, dans les années 1960. *Revue historique de l’océan Indien*, 2007, Le fait colonial dans l’océan Indien XVIIIe-XXIe siècles, 03, pp.99-111. hal-03412359

HAL Id: hal-03412359

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412359v1>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le discours anticolonialiste du Parti Communiste Réunionnais et l'océan Indien, dans les années 1960

Frédéric Payet
CRESOI – Université de La Réunion

Les « Thèses approuvées par le congrès constitutif du Parti Communiste Réunionnais »¹ en mai 1959², se justifient en un chapitre 2 intitulé « Changement du rapport des forces dans le monde » où le mouvement de décolonisation est considéré ainsi que l'influence directe de l'Union soviétique. Certes, faut-il se garder de trop exagérer la part de l'anticolonialisme dans les raisons de la décolonisation³ de même que l'impact de l'anticolonialisme d'obédience communiste⁴. Il semble toutefois intéressant de porter étude sur le discours anticolonialiste développé par le P.C.R. dans les années 1960 à seule fin de distinguer un type de représentation politique particulier de l'océan Indien, durant cette période.

Sur fond de guerre d'Algérie, à quelques mois du référendum constitutionnel de 1958, le bureau politique du P.C.F. désigne encore son grand adversaire politique en la personne de Charles de Gaulle : « *A l'étape actuelle de la bataille, du fait qu'il n'existe pas de mouvement de masse fasciste, de Gaulle continue à ruser pour tromper et désorienter, afin de renforcer la dictature militaire* »⁵. Si le discours du Parti Communiste Réunionnais (P.C.R.) est à saisir dans sa corrélation avec ce positionnement du Parti Communiste Français (P.C.F.), il doit être aussi situé dans un contexte lourd d'indépendance qui n'épargne pas l'océan Indien. Au lendemain de sa constitution, le P.C.R. est même regardé comme l'instrument éventuel des prétentions soviétiques dans la région et notamment sur Madagascar, car pour la préfecture, « *il est également possible, que sur le plan international, MOSCOU envisage, dans la zone de l'Océan Indien, et peut être, en particulier sur Madagascar, des actions, pour lesquelles le P.C. Réunionnais présenterait plus de souplesse et faciliterait son intervention dans l'île* »⁶.

Le P.C.R. développe un discours anticolonialiste qui puise nombre de ses références et de ses justifications dans les exemples de décolonisation de l'océan Indien. Il trouve dans ce mouvement général des éléments de comparaison afin de préciser sa position par rapport aux luttes de libération environnantes ainsi qu'une argumentation

1. Voir les 45 « Thèses approuvées par le congrès constitutif du Parti Communiste Réunionnais », publié dans les numéros de *Témoignages* du 25 mai au 6 juin 1959 : Gérald Denage, « Le Parti Communiste Réunionnais », rapport de recherche réalisé pour l'obtention du D.E.A., dans, Laurent Sermet, *Droit et société réunionnaise*, séminaire, Université de La Réunion, 1998.
2. Lire Sophie Lagrave, *La naissance du Parti Communiste Réunionnais (1958-1959) ou « La lutte de la classe ouvrière pour sa libération du joug colonial »*, mémoire de maîtrise, dir. Yvan Combeau, Université de La Réunion, 2001, 192 p.
3. Marc Ferro, *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances XIII^e-XX^e*, Paris, Seuil, 1974, 595 p., (p. 449-450).
4. Marcel Merle, « L'anticolonialisme », dans, Marc Ferro, *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XX^e : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 815-861, (p. 852-855).
5. APCF, 261 J4/15, Réunion du bureau politique du P.C.F. du 24 juin 1958, 4 p., (p. 2).
6. CAC 940180-243, Le préfet de La Réunion à monsieur le ministre délégué des DOM-TOM, Saint-Denis, 20 mai 1959, 3 p., (p. 3).



qui construit sa critique de la domination coloniale dans l'océan Indien et qui justifie son projet autonomiste pour La Réunion.

Le discours du P.C.R. et les luttes de libération dans l'océan Indien

Jusqu'au début des années 1960, le discours anticolonialiste dans l'Hexagone a pour thématique de prédilection les guerres de décolonisation, comme la guerre du Viêt-nam et la guerre d'Algérie. Ce sont là les manifestations d'un régime colonial dénoncé par le P.C.R. dans un discours anticolonialiste virulent. Dans la ligne du P.C.F., le P.C.R. reste dans l'orientation définie par Moscou. Cela peut amener à la juste conclusion que « pendant la période cruciale de la décolonisation (1945-1962), les communistes ne se comportent en anticolonialistes radicaux qu'autant que les combattants de cette cause sont plus ou moins liés à l'appareil de Moscou »⁷. Toutefois, le discours du P.C.R. ne s'inscrit pas seulement dans la seule orientation fixée par Moscou⁸ et le P.C.F. Il acquiert ses propriétés propres en usant volontiers de la comparaison entre La Réunion et les autres territoires de l'océan Indien, au service de son discours anticolonialiste. La presse, pour le P.C.R. comme pour le camp adverse, est l'organe d'opinion privilégié⁹. S'appuyant sur un dépouillement du quotidien communiste *Témoignages*, l'historien Jean-François Géraud remarque également sa propension régulière à la comparaison entre la situation de La Réunion et celle d'autres territoires de l'océan Indien. Fort justement, il distingue un discours axé sur la comparaison de situations diverses qui nourrit un « amalgame subtil », selon lui, sur le terrain de la définition du phénomène colonial, au service d'une représentation de la notion d'indépendance¹⁰.

Comme la question algérienne, la marche vers l'indépendance de Madagascar est évoquée, dès 1959, dans le discours anticolonialiste du P.C.R. comme une illustration parfaite des luttes de libération nationale. L'action du Parti du Congrès de l'Indépendance de Madagascar est soutenue¹¹. Mais l'objectif n'est-il pas de justifier le combat politique anticolonialiste réunionnais par la nécessité de libérer le peuple réunionnais de l'oppression d'un régime, le régime gaulliste, sinon d'un groupe social, les « capitalistes colonialistes » ? L'indépendance de Madagascar, le 26 juin 1960, est annoncée puis célébrée dans les colonnes de *Témoignages* comme une victoire. La relation historique entre Madagascar et La Réunion est marquée de la même empreinte des colonialistes qui constituent une catégorie sociale au service de la politique colo-

7. Jean Lacouture et Dominique Chagnollaud, *Le désespoir, figures et thèmes de l'anticolonialisme*, Paris, Denoël, 1993, 266 p., (p. 175).

8. D'ailleurs Paul Vergès avoue plus tard son attitude critique à l'égard du PCUS, qui aboutit à la rupture après le « coup de Prague » : lire Thierry Jean Pierre, *Vergès et Vergès*, Paris, Jean Claude Lattès, 2000, 286 p., (p. 104-108).

9. *Témoignages* n'est pas le seul périodique diffusant le discours du P.C.R. Outre *Arguments*, diffusé dans le département au prix de 150 F CFA à partir de 1962, certaines organisations se situant dans la zone d'influence du P.C.R. ont leur tribune : l'Organisation Démocratique de la Jeunesse Réunionnaise (O.D.J.R.), fait paraître, à partir de juillet 1961, le mensuel *Avenir* (CAC 940180-239, rapport de synthèse au secrétaire général des D.O.M., juillet 1961, 6 p., (p. 2) ; L'Union Générale des Etudiants Créoles de La Réunion s'exprime dès le début des années 1960 dans *Le Rideau de cannes*. (ADR 2 PER 275).

10. Jean-François Géraud, « Lutte finale ou initiale ? L'indépendance de Madagascar, Maurice, les Seychelles vues par le journal *Témoignages* », dans *Les quais ou voyages transculturels, Mélanges en l'honneur du Professeur Edmond Maestri*, Université de La Réunion-CRESOI, 2004, 449 p. (p. 106-139).

11. P.C.I.M. ou A.K.F.M. sous le sigle malgache dont le secrétariat général est confié à Gisèle Rabesahala depuis juillet 1959.

niale française : « *l'impérialisme français a utilisé les services de cette caste à La Réunion mais aussi dans ses entreprises contre Madagascar* »¹². L'argument ne s'attarde pas sur les différences de la colonisation entre les deux îles : La Réunion n'a pas connu la conquête de pacification. Il est surtout formulé pour dénoncer l'impérialisme comme moyen d'une domination politique bourgeoise, ayant des conséquences nocives sur les liens qui unissent les deux populations insulaires. Il est accusé de se servir de la porte de la Sakay¹³, et ainsi de « *prendre prétexte de la misère de nos compatriotes pour utiliser les Réunionnais contre les Malgaches à Madagascar* »¹⁴.

L'île Maurice sur la voie de l'indépendance au milieu des années 1960, est également citée en exemple dans le discours communiste local. La conférence de Londres, en septembre 1965, engage les discussions sur l'avenir institutionnel de Maurice. Elle est présentée comme un événement annonciateur d'une libération prochaine de La Réunion : « *c'est un signe de notre temps, disons nous ; c'est la preuve que nulle part au monde, un pays si petit soit-il, n'échappe à ce vaste mouvement émancipateur qui fait le tour de la terre et qui porte invinciblement des hommes colonisés vers la conquête de leur liberté, de leur dignité et de leur responsabilité. Dans notre région, Maurice n'y échappe pas, La Réunion non plus* »¹⁵.

Entre Maurice et La Réunion, la similitude des situations est établie pour mieux signifier l'échec de la départementalisation et la persistance d'une réalité coloniale, de laquelle le département doit se défaire. Selon *Témoignages*, ce parallèle se fonde sur le colonialisme qu'il soit anglais ou français, en dépit de leurs différences : « *Certes, il ne faut pas sous-estimer les conséquences des méthodes du colonialisme français ici pendant 3 siècles et à Maurice pendant 150 ans, méthodes assimilatrices et celles opposées du colonialisme anglais. Elles ont créé des caractéristiques propres très importantes. Mais quelle que soit l'importance des différences ainsi créées, cela ne change rien à l'analogie de nos situations et à l'identité de nos problèmes à résoudre* »¹⁶.

La situation politique de Maurice occupe une place particulière dans les colonnes de *Témoignages*, même si elle se singularise pourtant de celle de La Réunion. En effet, à la différence de La Réunion, les principales communautés ethniques que compte Maurice ont leurs représentations politiques respectives : le Mauritius Labour Party (M.L.P.) ou Parti travailliste, dont la majorité à l'Assemblée se fragilise de plus en plus au début des années 1960 ; l'Independent Forward Block (I.F.B.) ; le Muslim Committee of Action¹⁷(M.C.A.) et le Parti Mauricien Social Démocrate (P.M.S.D.), qui entend surtout représenter les Blancs et les Créoles. A la fin des années 1960, le juriste Louis Favoreu considère le paysage politique mauricien et constate que « *rien ne sépare fondamentalement majorité et opposition, et*

12. ADR 1 PER 85/10, *Témoignages*, 2 août 1961.

13. Expérience d'émigration réunionnaise à Madagascar de 1952 à 1977, justifiée par un contexte économique et social difficile : lire Joël de Palmas, « La Sakay, espoir d'un déséquilibre social pour La Réunion du milieu du xx^e siècle », dans Edmond Maestri, dir., 1946 : *La Réunion, département, regard sur La Réunion contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1999, 638 p., (p. 385-402).

14. ADR 1 PER 85/9, *Témoignages*, 9 mai 1960.

15. ADR 1 PER 85/14, *Témoignages*, 7 septembre 1965.

16. ADR 1 PER 85/14, *Témoignages*, 30 septembre 1965.

17. Muslim Committee of Action : Comité d'Action Musulman.

il n'est pas rare de voir Premier Ministre et leader de l'opposition effectuer ensemble des visites à l'étranger »¹⁸.

Cependant, le P.M.S.D. s'oppose à l'idée soutenue par les autres organisations d'une indépendance de Maurice ; une idée qui s'affirme sur fond de tensions sociales et ethniques et de crise économique, au milieu des années 1960¹⁹. À l'issue de l'élection à l'Assemblée en août 1967, un parti de l'indépendance s'impose face au P.M.S.D. de Gaétan Duval, partisan de conserver le *statu quo* politique, considéré dans le discours anticolonialiste réunionnais comme une sorte d'autonomie bénéfique, même si elle n'est pas parfaite.

Il faut souligner que même si la lutte de libération nationale, qu'elle soit portée par le P.C.I.M. à Madagascar ou par le Parti de l'indépendance à Maurice, est une cause défendue par le P.C.R., celui-ci ne semble pas vouloir assimiler son objectif politique à celui d'un mouvement de libération.

Pour l'historien Gilles Gauvain, « *Pour atteindre son but de libération nationale du « peuple réunionnais », Paul Vergès a tenté d'agréger le PCR aux grandes luttes révolutionnaires de décolonisation* »²⁰. Certes, la position du P.C.R. avoue l'influence qui le lie étroitement, dans une même cause, aux revendications qui se font entendre dans l'océan Indien : « *Il est certain aussi que le voisinage de l'Île Maurice comme de Madagascar, les luttes et les conquêtes politiques de ces deux peuples voisins ne peuvent pas ne pas influencer notre propre lutte et créer des liens de solidarités entre trois peuples certes différents, mais frères dans le sort qui leur est fait* »²¹. Certes, une appréciation administrative dans les années 1960, prête la même velléité sécessionniste formulée de façons diverses dans l'océan Indien à la revendication autonomiste du P.C.R. ; interprétation subjective déglagée notamment sur le constat de contacts avérés ou supposés entre des représentants du P.C.R. et certains éléments de la contestation anticolonialiste des îles voisines²².

Cependant les luttes de libération nationale ont pour corollaire des revendications indépendantistes qui se différencient, selon le P.C.R., de sa revendication autonomiste. Les deux types de revendications ont des traits en commun : la « lutte » et la volonté politique de sortir de la réalité coloniale. Parmi les discours anticolonialistes qui raisonnent dans l'océan Indien avec une dimension politique et contestataire, les revendications du P.C.R. sont une forme d'expression proposant une représentation particulière du combat politique contre la présence française, coupable d'une pression politique et administrative antidémocratique.

18. Louis Favoreu, « Le régime constitutionnel et politique de l'île Maurice », dans *Revue juridique et politique*, juillet - septembre 1969, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1969, (p. 305-318).

19. Jocelyn Chan Low, « L'Île Maurice dans les années soixante : un survol », dans *Revue Historique des Mascareignes*, n° 4, A.H.I.O.I., 2002, p. 7-15.

20. Gilles Gauvain, « Le parti communiste de La Réunion, 1946-2000 », dans *Vingtième siècle*, n° 68, octobre-décembre 2000, p. 73-94, (p. 78).

21. *Témoignages*, 5 juin 1959 : Gérard Denage, « Le Parti Communiste Réunionnais », rapport de recherche réalisé pour l'obtention du D.E.A., dans Laurent Sermet, *Droit et société réunionnaise*, op. cit.

22. Contact en décembre 1960 entre Paul Vergès et René Martin, journaliste et membre de l'A.K.F.M (CAC 940180-239, synthèse mensuelle, Saint Denis, 20 mars 1961, réf. RG N°109) ; présence de Daniel Lallemand, journaliste de *Témoignages*, en tant que représentant du P.C.R. au 3^e congrès de l'A.K.F.M. en 1962 ainsi qu'à l'île Maurice où il aurait rencontré, en septembre 1962, René Noyau dit Jean Erenne, « journaliste progressiste ». (CAC 940180-239, synthèse mensuelle, direction des renseignements généraux, 20 octobre 1962, 24 p. (p. 5.)

Outre le cas de l'île Maurice, d'autres exemples intègrent le discours anticolonialiste réunionnais. Le cas de la Côte française des Somalis figure aussi dans l'argumentaire de *Témoignages*. Dès 1961, ce territoire est présenté comme « *une des dernières colonies françaises d'Afrique (avec l'Algérie et La Réunion) à engager à son tour la lutte pour échapper au statut colonial* »²³. La situation dans ce territoire est à l'image de celle que connaît le département de La Réunion, car marqué par la même réalité politique : « *Pour entretenir la fiction de la « fidélité » au Gaullisme, et maintenir les structures coloniales en Côte française de Somalis, tout un appareil politique fut mis en place avec les moyens que l'on sait et qui sont généralement à La Réunion* »²⁴. Le parallèle est toujours établi avec la situation réunionnaise. Il sert d'argument dans la critique visant les structures du système colonial de la métropole. La situation dans ce territoire français de l'Afrique est dépeinte comme un exemple, dans l'océan Indien, caractéristique de la politique qui prévaut dans tout l'Outre-mer Français. Cette politique est révélatrice du « *caractère ultra-colonialiste du Gaullisme dans les T.O.M. et D.O.M.* »²⁵.

En fait, jusqu'en juin 1967, *Témoignages* fait campagne contre l'action gouvernementale française dans ce territoire, dont le statut après le référendum du 19 mars 1967 est voté le 13 juin 1967 par l'Assemblée nationale. Ce statut est dénoncé comme un « *véritable simulacre d'autonomie* »²⁶ qui entretient la pesanteur exercée par l'administration et les forces de l'ordre françaises, toujours mise en cause dans une logique comparative avec la réalité réunionnaise²⁷. Dans l'argumentaire, les données proprement politiques ont leur importance : l'atmosphère qui règne dans le territoire bientôt rebaptisé Territoire français des Afars et des Issas, est expliquée par la même pression politique gouvernementale, distinguée également à La Réunion. La finalité est toujours de situer la lutte anticolonialiste locale parmi les luttes de libération nationale. Le combat politique du P.C.R. dans *Témoignages* devient acte de résistance, non pas face à une « occupation » française, mais contre une oppression gouvernementale métropolitaine. La lutte contre les formes de colonialisme, comprenant une exploitation capitaliste entretenue, est érigée en action de résistance.

La mise en relation d'une situation locale avec celle de territoires voisins, traversés par le mouvement général de décolonisation, participe d'une légitimation d'un discours fustigeant les aspects d'une domination administrative et politique.

Les modalités de la pression colonialiste

L'analyse du discours anticolonialiste développé par le P.C.R. dans les années 1960, ne doit pas simplement s'arrêter à le décrire dans le contexte de décolonisation. Il oblige à considérer quelque peu ses justifications. Parmi ces dernières, se retrouve constamment dans le discours tenu par le quotidien du P.C.R., l'« anti-élitisme » que l'historien Marc Lazar distingue dans la critique de la domination, qui caractérise dura-

23. ADR 1 PER 85/10, *Témoignages*, 13 mai 1961.

24. ADR 1 PER 85/16, *Témoignages*, 25 janvier 1967.

25. ADR 1 PER 85/16, *Témoignages*, 31 mars 1967.

26. ADR 1 PER 85/16, *Témoignages*, 24 juin 1967.

27. ADR 1 PER 85/16, *Témoignages*, 26 juin 1967.

blement un populisme de gauche longtemps animé par le P.C.F.²⁸. À La Réunion, cette critique intègre notamment le constat d'une domination politique coloniale persistante, en dépit de la départementalisation. Cette forme de domination, définie comme un « fascisme colonial », se trouve aussi distinguée dans d'autres territoires de l'océan Indien.

La référence au fascisme, dans le discours anticolonialiste communiste réunionnais, est un des aspects typiques d'une phraséologie longtemps utilisée par le P.C.F. pour qualifier la politique extérieure française, surtout dans le contexte de la guerre d'Algérie. Elle est à l'honneur dans le texte fondateur du P.C.R. en mai 1959, pour attaquer un pouvoir personnel et un régime capitaliste : « avec De Gaulle et son gouvernement, l'Etat français est aujourd'hui plus complètement que jamais aux mains de la haute banque et des monopoles »²⁹. Dans le même temps, l'objectif du bureau politique du P.C.F. est de présenter De Gaulle comme l'incarnation du colonialisme français : « il nie la réalité de la nation algérienne ; il refuse l'indépendance et proclame que la bourgeoisie française entend rester en Algérie ; il pratique le chantage en parlant de chaos et de misère si l'Algérie était indépendante et proclame la volonté des colonialistes français de rester en Algérie quoi qu'il arrive »³⁰. La démarche du mouvement communiste réunionnais adopte la logique définie par le bureau politique du P.C.F. Un « fascisme colonial » est désigné comme l'instrument d'une domination de nature sociale et politique. Il est comparable au fascisme formulé depuis le VI^e congrès de l'Internationale Communiste de 1928. C'est une interprétation du fascisme au pouvoir, rappelée par l'historien Pierre Milza, qui paraît émerger dans la critique d'une dictature de la bourgeoisie parée de l'attachement à la nation, dans un discours qui a pour dessein de parvenir au ralliement des masses³¹.

Le fascisme est révélé par analogie historique. En ce sens, le P.C.R. présente l'élite bourgeoise et conservatrice de La Réunion comme un parti de l'Algérie française, soutenant volontiers la cause des généraux putschistes. Les colonialistes apparaissent tels des nostalgiques d'un temps révolu. Ils procèderaient d'« un choix conscient d'un régime fasciste qui leur aurait ramené le temps de Pétain à La Réunion »³², résurgence d'un fascisme à combattre. La fraude électorale, autre caractère d'un colonialisme fasciste, est une maladie insulaire qui, selon le P.C.R., sévit également à Madagascar lors du scrutin du 28 septembre 1959 ayant pour enjeu l'adoption de la Constitution malgache. C'est une consultation au cours de laquelle, selon *Témoignages*, s'illustrent des « méthodes que ne désavoueraient pas les fraudeurs de La Réunion »³³. Cette posture politique emprunte volontiers le parallèle entre la réalité qui caractérise la vie politique et économique de l'île et certaines situations extérieures, dans l'océan Indien. Cette position est avancée avec la précaution de ne pas dissocier le sort du peuple réunionnais de celui de la France. Un communiqué du P.C.R. daté du 30 janvier 1960 illustre bien cet aspect particulier : « notre bataille contre la fraude et pour le rétablisse-

28. Marc Lazar, *Le communisme, une passion française*, Paris, Perrin, 2005, 246 p. (p. 167-168).

29. Point 2 des « Thèses approuvées par le congrès constitutif du Parti Communiste Réunionnais, dans *Témoignages* du 26 mai 1959 : Gérald Denage, « Le Parti Communiste Réunionnais », rapport de recherche réalisé pour l'obtention du D.E.A., op. cit.

30. APCF, 261 J4/16, 1959, Décisions, Bureau politique du P.C.F. du 17 septembre 1959.

31. Pierre Milza, *Les fascismes*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, 504 p. (p. 114.).

32. ADR 1 PER 85/10, *Témoignages*, 12 août 1961.

33. ADR 1 PER 85/9, *Témoignages*, 7 mars 1960.

ment des libertés démocratiques dans notre pays est liée à la lutte du peuple de France contre les groupes fascistes et à celle des peuples coloniaux pour leur liberté »³⁴.

La prégnance de la fraude électorale, phénomène déjà ancien à La Réunion, est un symptôme d'un fascisme, dans le discours anticolonialiste à La Réunion. Cette fraude est-elle avérée ? Elle n'est effectivement pas absente des scrutins, quelle que soit leur nature. Ainsi, est-elle bien présente dans les élections législatives de 1962³⁵ comme aux présidentielles de 1965, première du suffrage universel à La Réunion³⁶. Au-delà de la justification d'un argument exploité sur le terrain de la question du statut de l'île, principe organisateur de la vie politique à La Réunion dans les années 1960, l'analogie est effectuée entre l'échec de la départementalisation dans la moralisation des consultations électorales et le contexte politique dans le territoire de la Côte française des Somalis. Dans son édition des 22 et 23 mars 1967, *Témoignages* dénonce les violences qui ont entaché le référendum du 19 mars 1967, devant déterminer le devenir du territoire français. La consultation est présentée comme une « mascarade » électorale, terme qualifiant communément, dans le discours du P.C.R., les rendez-vous électoraux réunionnais. Derrière cette critique, c'est le régime gaulliste qui se trouve visé dans les colonnes du périodique, en mars 1967 : « mais il y a surtout les inqualifiables décisions des autorités colonialistes françaises tendant d'une part à creuser le fossé entre deux communautés Issas et Afars et d'autre part, à punir et à éliminer physiquement la plupart de ceux qui s'opposent à la politique gaulliste »³⁷.

Parmi les méthodes fascistes, à la fraude électorale s'ajoute la violence électorale. Celle-ci se voit à La Réunion comme à Maurice, à travers l'utilisation d'hommes de main durant la période électorale. Ainsi, le jour précédant l'accession à l'indépendance de l'île Maurice, *Témoignages* commence la publication d'une série d'articles sur l'évènement. Dans ses colonnes, la lutte des classes est une thématique qui le dispute à celle du fascisme sur le terrain des similitudes distinguées entre la pratique de l'emploi des « nervis » (hommes de main) à La Réunion et celle des « tapeurs » dans l'île sœur : « il faut dire tout de suite que députés travaillistes, journalistes ou simples citoyens condamnent tous l'altitude du Parti Mauricien Social Démocrate dirigé par la bourgeoisie, qui est à l'origine de ces troubles sociaux et raciaux. En effet, comme ici à La Réunion, le Parti de la réaction emploie des nervis appelés là-bas des tapeurs (ce qui veut bien dire ce que sont ces meneurs). Ces tapeurs sont recrutés bien entendu dans les chômeurs vivant dans des conditions de misère ; cette méthode est bien connue, Hitler et les nazis l'on employée dans les années 1930 en Allemagne »³⁸. L'emploi d'hommes de main apparaît ici comme un usage en honneur chez une élite politique et possédante. L'analogie entre deux situations politiques insulaires n'hésite pas à verser dans l'anachronisme en se référant au régime nazi pour souligner un « fascisme colonial ». Celui-ci se manifeste par la violence, moyen d'une domination d'une classe sur une autre. Ce raisonnement est une caractéristique d'un discours anticolonialiste, qui

34. ADR 1 PER 85/9, *Témoignages*, 1^{er} février 1960.

35. Yvan Combeau, *La vie politique à La Réunion, 1963-1983*, Paris, SEDES, 2003, 240 p., (p. 23-26).

36. Voir Frédéric Payet, *Première du suffrage universel dans un département : les élections présidentielles de 1965 à La Réunion*, mémoire de D.E.A., sous la dir. de Edmond Maestri et Yvan Combeau, 2000, Université de La Réunion, 93 p. ; Yvan Combeau et Frédéric Payet, « 1965-1969 : De Gaulle, Pompidou et...Debré », dans *Travaux & Documents*, n°17, 2002, Université de La Réunion, pp. 13-39, (p. 20).

37. ADR 1 PER 85/16, *Témoignages*, 31 mars 1967.

38. ADR 1 PER 85/17, *Témoignages*, 11 mars 1968.

se retrouve, selon Gérard Mairet, dans la critique marxiste-léniniste où le colonialisme est une violence pour soumettre l'autre³⁹.

Ce colonialisme exerce également une domination sur les secteurs économiques, à La Réunion comme à Maurice. Cette domination est un facteur contrariant du développement économique. Une comparaison avec l'île Maurice est encore présentée comme la démonstration de cette idée. « *Si cette industrialisation ne se fait pas à La Réunion, c'est que notre pays est dominé par l'impérialisme français, lequel ne veut pas que les marchandises françaises soient concurrencées sur le plan local. Si, par contre, une telle industrialisation se fait à Maurice, c'est parce que Maurice est autonome et les habitants de ce pays dirigent leurs affaires et veulent créer des emplois* »⁴⁰.

L'impérialisme apparaît ici comme un instrument d'une pression économique coloniale à laquelle Maurice a échappé contrairement au département de La Réunion. Mais l'autonomie mauricienne comme l'indépendance sont des solutions qui ne préservent pas totalement des manifestations du colonialisme. Si l'indépendance vient à bout du colonialisme français à Madagascar, le constat d'un immobilisme économique malgache désigne un néocolonialisme. La comparaison entre La Réunion et la Grande Île s'oblige au réalisme dans le discours prononcé par Paul Vergès en 1968, au 3^e congrès de l'AKFM : « *Les salaires restent bas et la misère est toujours une réalité même si les prix sont inférieurs à ceux pratiqués à La Réunion* »⁴¹. Le discours anticolonialiste réunionnais est obligé de reconnaître, à la fin des années 1960, l'emprise d'un néocolonialisme dans le sud-ouest de l'océan Indien, pourtant déjà traversé par le mouvement des indépendances. Les menées d'un impérialisme américain à Madagascar comme à Maurice sont déjà quelques mois plus tôt dénoncées dans une intervention d'une délégation du P.C.R. à la conférence consultative des Partis communistes de Budapest de 1968, approuvée par son comité central dans une résolution du 31 mars 1968⁴². Un tel constat fait plus récemment rappeler à l'historien Marc Ferro que « *les peuples colonisés ont pu ainsi se débarrasser des colons, mais ni de l'impérialisme ni de certains traits du colonialisme* »⁴³.

La pression politique et économique du colonialisme puis d'un néocolonialisme est aussi un argument avancé pour justifier la proposition politique d'un statut autonome pour La Réunion, autre importante thématique de la communication politique du P.C.R. dans les années 1960.

39. Dans cette perception, la décolonisation est une opposition violente entre le colon et le colonisé, dont le chercheur en philosophie politique peut retenir deux composantes : « *Impérialisme, excroissance de la souveraineté en dehors de ses frontières et colonialisme, forme politique de l'assujettissement des peuples, sont les deux ferments de la naissance des nationalismes chez les peuples soumis* », Gérard Mairet, *Le principe de souveraineté, histoire et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard, 1997, 311 p., (p. 159-160).

40. ADR 1 PER 85/14, *Témoignages*, 8 avril 1965.

41. ADR 1 PER 85/18, *Témoignages*, 9 août 1968.

42. ADR 1 PER 85/18, *Témoignages*, 2 avril 1968.

43. Marc Ferro, « *Le colonialisme, envers de la colonisation* », dans, Marc Ferro, *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances XIII^e-XX^e*, op. cit., p. 9-49, (p. 41).

Une critique anticolonialiste porteuse d'un projet autonomiste

Au début des années 1960, les dernières colonies françaises d'Afrique, tout comme Madagascar et les territoires sous mandat, accèdent à l'indépendance⁴⁴. Mais la critique anticolonialiste réunionnaise garde toute sa vigueur. D'une part, elle justifie sa légitimité devant une irréalité de la démocratie en département français, permise par la fraude électorale. D'autre part, elle enfante, dès la fin des années 1950, un projet d'autonomie pour l'île. Celui-ci est un autre versant important du discours du P.C.R. Il exprime, dans le porte-voix de la critique anticolonialiste, une stratégie politique porteuse d'un projet politique pour La Réunion qui participe durablement de la grande dimension de la question du statut dans le débat politique local⁴⁵.

Dès le début de 1958, le mouvement communiste réunionnais fait entendre le principe d'une redéfinition des rapports entre la métropole et l'île de La Réunion. Une revendication autonomiste est définie. Elle annonce une nouvelle orientation du discours anticolonialiste dans le département, qui se garde cependant de ne pas se situer dans la perspective sécessionniste des luttes de libération. Cette revendication se retrouve ainsi dans les interventions de Paul Vergès, chef de file des communistes réunionnais, le 2 février 1958 à la cour Lucas, à Saint Denis : « *Nous avons, les Antilles et La Réunion, une personnalité propre et différente des autres coloniaux ; nous avons ainsi, en même temps, une double solidarité, celle des coloniaux vis-à-vis du prolétariat français, ses répercussions chez nous, ce qui fait que les peuples de nos pays lient leurs luttes d'une façon beaucoup plus étroite avec celles du peuple français. D'autre part, nous pensons que les conditions historiques chez nous écartent toute idée d'indépendance. C'est pourquoi nous posons le problème pour les Réunionnais de gérer eux-mêmes et démocratiquement leurs propres affaires, dans le cadre d'une union avec la France sur la base évidemment du respect, de l'égalité des droits et de la répudiation des rapports colonialistes entre nos deux pays* »⁴⁶.

Cette revendication autonomiste, toujours dans l'antichambre de la réflexion interne au sein du mouvement communiste de La Réunion, paraît encore imprécise dans sa formulation. Elle n'est pas encore la ligne politique officielle de ce mouvement communiste. Toutefois, elle s'affirme déjà comme une des articulations de la profession de foi du candidat communiste aux élections cantonales d'avril 1958⁴⁷. Elle devient une des justifications du discours anticolonialiste d'une fédération communiste transformée bientôt en Parti Communiste Réunionnais. Le contexte extérieur opère inévitablement dans ce projet politique. L'historien Yvan Combeau souligne fort justement que « *les indépendances des pays d'Afrique noire, de Madagascar et de l'Algérie ne sont pas sans influence sur les réflexions liées au statut présent et envisageable de La Réunion* »⁴⁸. L'influence directe des guerres de décolonisation est

44 Wolfgang Reinhard, *Petite histoire du colonialisme*, Paris, Belin, 1997, 367 p.

45. Lire à ce sujet Frédéric Payet, *La vie politique à La Réunion (1946-1982) : permanence de la question du statut*, thèse pour le doctorat d'histoire, sous la dir. Edmond Maestri et Yvan Combeau, 2 t., Université de La Réunion, 2006.

46. CAC 940180-243, Ministère de l'Intérieur, section générale de la sûreté nationale, note de renseignement, réf. N° 192, 10 p. (p. 6).

47. Voir Frédéric Payet, *La vie politique à La Réunion : permanence de la question du statut*, op. cit. p. 182-185.

48. Yvan Combeau, « Au-delà du décor » : La Réunion entre colonie et département (1956-1972) », dans *Revue Historique des Mascareignes*, Réunion, A.H.I.O.I., 2002, p. 31-41, (p.34).

surtout présentée au point 25, des *Thèses approuvées par le congrès constitutif du Parti Communiste Réunionnais*. Le discours anticolonialiste entend s'inscrire dans le mouvement général de décolonisation, aux couleurs d'un combat international contre l'impérialisme. En fait, le constat d'une non-départementalisation et la persistance d'une réalité coloniale perçue dans un immobilisme en matière économique et social bien loin des bouleversements attendus de l'assimilation, sont des éléments qui sont faits pour renforcer l'acuité du discours anticolonialiste. La défense d'une certaine vision du monde n'apparaît plus, après 1959, comme la seule finalité du P.C.R. dans le département.

Le projet autonomiste devient l'enseigne distinctive du discours anticolonialiste. Il entend s'inscrire de manière assonante dans le contexte des indépendances. Selon l'historien Prosper Eve, cette lutte anticolonialiste est conduite par « *le désir de ne pas laisser La Réunion en dehors du grand mouvement de décolonisation qui balaie le monde, s'affirme après l'effondrement des illusions créées par la promesse des avantages sociaux attachés au statut départemental et par le maintien des structures coloniales* »⁴⁹.

Le discours anticolonialiste communiste arme la justification autonomiste, toujours en procédant par comparaison avec d'autres exemples de lutte anticolonialiste dans l'océan Indien. L'indépendance imminente de la Grande Île au début des années 1960, est présentée comme une étape décisive de la lutte anticolonialiste⁵⁰ et dénonce le racisme colonialiste local à l'égard de Madagascar⁵¹. Dans un entretien donné à la fin du mois d'avril 1960 à *Imongo Vaovao*, journal de Tananarive, Paul Vergès lie indubitablement la situation des Malgaches, à la veille de leur accession à l'indépendance, à celle que connaissent les Réunionnais : « *1960, a-t-on coutume de dire, est l'année de l'indépendance de l'Afrique, et le fait que Madagascar reconquiert sa souveraineté c'est la preuve du mouvement irréversible qui soulève tout son peuple : La Réunion étant le pays le plus voisin du vôtre, il est naturel que cet événement ait chez nous des répercussions considérables* »⁵².

En riposte aux arguments des départementalistes brandissant la « peur du largage », la revendication autonomiste réclame que la même possibilité d'évolution reconnue à des territoires comme les Comores ou la Côte française des Somalis soit applicable au D.O.M. La légitimité de cette idée repose sur une interprétation de l'article 72 de la Constitution, selon laquelle cette disposition peut également s'appliquer au D.O.M., et non pas seulement aux autres types de collectivités françaises⁵³. En août 1962, *Témoignages* précise encore toute la distance entre autonomie et indépendance, en invoquant l'exemple des Comores pour lesquels l'Assemblée a voté le 21 décembre 1961 un statut d'autonomie étendue, aucunement considéré comme une indépendance⁵⁴.

49. Prosper Eve, *Le syndicalisme à La Réunion de 1900 à 1968*, T. II., Thèse pour le doctorat d'histoire, sous la dir. de Jean Louis Miège, 1989, Université de La Réunion, p. 1225.

50. ADR 1 PER 85/9, *Témoignages*, 7 mars 1960.

51. ADR 1 PER 85/9, *Témoignages*, 10 mai 1960.

52. ADR 1 PER 85/9, *Témoignages*, 23 mai 1960.

53. ADR 1 PER 85/10, *Témoignages*, 19 août 1961.

54. ADR 1 PER 85/11, *Témoignages*, 1^{er} août 1962.

L'exemple Mauricien occupe également une place de choix dans la revendication autonomiste. Dès le début des années 1960, cette démarche contamine le discours politique d'une communauté d'étudiants originaire de La Réunion. L'Union Générale des Etudiants Créoles de La Réunion (U.G.E.C.R.) s'exprime alors dans sa revue *Le Rideau de cannes*, où un modèle économique mauricien est mis en avant : « *Le problème de l'autonomie mauricienne ne pouvait pas manquer d'intéresser nos industriels locaux. En effet, bien que l'autonomie Mauricienne soit loin d'être un modèle du genre, il n'en reste pas moins qu'elle a su amener un certain nombre de changements d'ordre économique et social fort intéressants* »⁵⁵. L'exemple de « l'autonomie » mauricienne est comparé à la situation départementale de La Réunion : « *A Maurice – qui bénéficie du régime de l'autonomie – production sucrière records de 685 000 tonnes de cannes en 1963 contre 532 000 tonnes en 1962 ! Avec les cours mondiaux exceptionnels. (...). A La Réunion sous statut de « colonie départementale », « si vous plantez de la canne c'est à vos risques et périls », a déclaré Debré aux planteurs réunionnais, dont la production reste bloquée au 200 000 tonnes contingent* »⁵⁶.

L'actualité de certains territoires de l'océan Indien côtoie celle de pays en lutte contre l'impérialisme occidental, au Panama contre les Etats-Unis⁵⁷ ou encore à Zanzibar où la révolution indépendantiste qui éclate le 11 janvier 1964, est en une de *Témoignages*⁵⁸. La marche de l'île Maurice vers l'indépendance est aussi annonciatrice de l'instauration de l'autonomie à La Réunion. Le 7 septembre 1965, le jour de l'ouverture de la conférence de Londres, durant laquelle la question du statut institutionnel de Maurice doit être abordée, *Témoignages* souligne que cet événement augure d'une tendance similaire pour La Réunion : « *Maurice indépendante : c'était une chose inimaginable, il n'y a pas si longtemps. C'est aujourd'hui une certitude. La Réunion autonome était aussi une chose « inconcevable », il y a quelques temps : c'est une chose inéluctable pour demain* »⁵⁹.

La conférence de Londres détermine le statut indépendant de Maurice le 24 septembre 1965. Le P.C.R. s'en félicite. Une nouvelle fois une situation extérieure est transposée à celle du département : « *L'indépendance de Maurice « assombrit » les colonialistes ici et là-bas. Elle réjouit tous les travailleurs et démocrates ici et là-bas. L'indépendance de Maurice annonce l'autonomie certaine de La Réunion* »⁶⁰. La réalité politique mauricienne prise en exemple sert une critique anticolonialiste qui condamne la réaction bourgeoise mais porte surtout une revendication politique qui adopte comme perspective l'indépendance mauricienne, survenue le 12 mars 1968. Cette indépendance comme l'autonomie demandée pour La Réunion, se trouve synonyme d'une prise de responsabilité locale plus importante : « *dans une île plus petite que La Réunion, ils ont conscience de pouvoir diriger eux-mêmes leurs propres affaires et d'en finir avec la mentalité « d'assistés ». L'indépendance n'est pas tout, mais c'est la dignité, la liberté* »⁶¹.

55. ADR 2 PER 275, *Le Rideau de cannes*, organe périodique de l'Union Générale des Etudiants Créoles de La Réunion, septembre 1962.

56. ADR 1 PER 85/13, *Témoignages*, 10 janvier 1964.

57. ADR 1 PER 85/13, *Témoignages*, 10 janvier 1964.

58. ADR 1 PER 85/13, *Témoignages*, 10 janvier 1964.

59. ADR 1 PER 85/14, *Témoignages*, 7 septembre 1965.

60. ADR 1 PER 85/14, *Témoignages*, 27 septembre 1965.

61. ADR 1 PER 85/17, *Témoignages*, 15 mars 1968.

Comme l'indépendance, l'autonomie de nature différente apparaît comme un moyen de larguer les amarres avec la métropole, mais de nature différente. L'exemple de la Côte française des Somalis figure également dans l'argumentation de la revendication autonomiste. Le 5 novembre 1966, une réunion politique sur la commune du Port réunit près de 200 personnes sous l'égide du P.C.R. Les autorités locales relèvent que les déclarations du Général de Gaulle sur le changement institutionnel de ce territoire peuvent être sujet à une interprétation plaidant la cause de l'autonomie de La Réunion : « *Le P.C.R. ne va certainement pas manquer de répandre ces affirmations fallacieuses et d'en faire un nouveau thème de propagande en faveur de l'autonomie de La Réunion* »⁶².

Le P.C.R. entend souligner la différence entre la solution de l'indépendance et celle de l'autonomie. Le parallèle entre la situation en Côte française des Somalis et à La Réunion sert à définir très précisément l'objectif de la revendication autonomiste, et à souligner sa différence avec la revendication indépendantiste, même si leur légitimité repose l'une comme l'autre sur une interprétation de l'article 72 : « *Mais l'utilisation de l'article 72 en ces diverses circonstances n'a fait que servir d'alibi au Gouvernement pour justifier devant son Parlement et son peuple L'OBLIGATION d'abandonner des terres d'Empire qui sont devenues des pays indépendants. Il n'en est pas de même pour nous. Si les Antillais, Guyanais et Réunionnais revendiquent l'Autonomie et disent que la Constitution permet le changement de statut, ce n'est pas parce qu'ils veulent faire sécession* »⁶³. Cette considération, dans l'exemple évoqué de la Côte française des Somalis, est pour avancer la possibilité d'une évolution politique, inscrite dans la Constitution, dont use le pouvoir gouvernemental.

Le mot d'ordre autonomiste dans la critique anticolonialiste ambitionne également de faire comprendre à la population réunionnaise que le choix du combat anticolonialiste n'a de sens que s'il est le début d'un engagement qui mène inévitablement à une action politique : les manifestations en Côte française des Somalis, suivies par la décision de Paris d'un nouveau statut pour le territoire, signifient qu'à La Réunion au nom de la même cause, la manifestation populaire est une étape obligée.

Les caractères propres du discours anticolonialiste réunionnais se distinguent de celui développé par le P.C.F., par les comparaisons plus souvent établies avec certaines réalités de la région de l'océan Indien.

L'analyse du discours anticolonialiste développé par *Témoignages*, organe du P.C.R., sur la période des années 1960, renseigne sur une perception politique de la situation de La Réunion dans le contexte de décolonisation.

Ce discours anticolonialiste réunionnais porteur d'un projet autonomiste se distingue à travers deux grandes caractéristiques : une forte imprégnation idéologique et la référence aux luttes de libération qui s'expriment dans l'océan Indien. Dans l'idéologie communiste, du moins dans son discours dominant durant la guerre froide,

62. CAC 940180-239, synthèse hebdomadaire, période du 4 au 10 novembre 1966, 4 p. (p. 3-4).

63. ADR 1 PER 85/16, *Témoignages*, 30 janvier 1967.

le discours autonomiste réunionnais s'exprime sur un registre de compréhension du contexte politique extérieur, et s'identifie à une cause, celle de la lutte contre le colonialisme.

Ainsi dans l'océan Indien comme à La Réunion, les formes d'expression du discours anticolonialiste gardent dans leur nature un ton revendicatif et un objectif : la conquête d'une libération du joug colonial. Les considérer, c'est tenir compte de leur aspect idéologique mais également incantatoire, quant à sa finalité justificative empruntant à la situation réunionnaise. Elles usent volontiers du pamphlet, du texte d'opinion de type journalistique, du manifeste ou du discours public.

Frédéric Payet est docteur en Histoire contemporaine
payet1705@wanadoo.fr